

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Réunion

Sainte Clotilde, le 23 SEP. 2016

Service Prévention des Risques et Environnement Industriels
Unité Eau, Sol et Sous-Sol

**HABILITATION DES FONCTIONNAIRES DE LA DEAL
EXERCICE DES ATTRIBUTIONS D'INSPECTEUR DU TRAVAIL DANS LES MINES ET CARRIÈRES
(articles R. 8111.8 du code du travail et L. 511.1 du code minier)**

Le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion décide que Monsieur Laurent DURAFOUR en poste à la DEAL (Service Prévention des Risques et Environnement Industriels) est habilité à exercer les attributions des inspecteurs du travail, en ce qui concerne l'exploitation des mines et carrières, à l'exception des carrières situées sur le domaine de l'État mis à la disposition du ministre de la défense.

La présente décision est prononcée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sous réserve du respect des critères fixés pour le maintien de l'habilitation. Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Directeur



Jean-Michel MAURIN